

Date de la convocation :

29/03/2023

Date d'affichage :

05/04/2023

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 avril 2023**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 08

Procuration : 01

Présents : Jessica CLEISS, Cyrille HAEHNEL, Olivia KLEIN-HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absent excusé : Marie-Hélène BEINSTEINER (procuration à Olivia KLEIN-HUMANN)

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire : Madame Olivia KLEIN-HUMANN

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du PV de la réunion du CM du 07 mars 2023*
2. *Compte administratif 2022*
3. *Compte de gestion 2022*
4. *Affectation des résultats 2022*
5. *Budget primitif 2023*
6. *Renonciation du produit de la chasse du lot N°1 - Plaine*
7. *Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) pour la période 2024 - 2033*
8. *Contrat de territoire Ouest Alsace Saverne-Molsheim 2022/2025*
9. *Divers*

4. Affectation des résultats 2022

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M14, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la commune comme suit :

Report au 002 R/F	131.025,66 €
Report au 001 D/I	64.246,78 €

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

5. Budget primitif 2023

(Monsieur le maire reprend sa place).

Les élus prennent connaissance de l'état 2022 présentant les indemnités des élus, conformément à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT. Celui-ci n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Monsieur le maire trace les grandes lignes du budget primitif 2023. Les documents permettant aux élus d'étudier ce budget leur ont été transmis quelques jours avant la réunion.

Après avoir analysé les divers chapitres de cette proposition de budget 2023 et avoir répondu aux questions des élus, Monsieur le maire soumet au vote.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget 2023 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	419.980,00 €
Section d'investissement (dépenses et recettes)	194.450,00 €

Nombre de votants : 09 POUR : 06 CONTRE : 01 ABSTENTION : 02

6. Renonciation du produit de la chasse du lot N°1 - Plaine

Vu les articles L429-12 et 13 du Code de l'environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1988 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Vu l'arrêt de la Cour de cassation 3è civ, du 16 octobre 1985, N°84-12.026. Jurisdata N°1985-702697 : « La Cour de cassation admet qu'une commune n'organise pas la consultation des propriétaires fonciers sur un abandon éventuel des fermages, dès lors qu'elle a décidé de renoncer au produit de la chasse. Elle précise que dans un tel cas, le délai de 10 jours ouvert aux propriétaires désireux de se réserver l'exercice du droit de la chasse sur leurs propriétés court à compter de la date de la réunion du conseil municipal. »,

Considérant que la consultation des propriétaires relative à l'affectation du produit de la chasse génère pour la commune, un immense travail et un coût important,

Considérant que lors de la consultation des propriétaires, les non-réponses sont comptabilisées avec les décisions de refus d'abandon, les retours de courrier pour erreur d'adresse ou de décès des destinataires et plus généralement par l'impossibilité de joindre chaque propriétaire, difficulté démultipliée en cas d'indivision ou de démembrement de la propriété, les relevés de propriété sur lesquels un couple figure comme propriétaire sans que l'on sache sous quel régime. Ces écueils conduisent les communes à comptabiliser d'office certains propriétaires et certaines surfaces parmi les refus d'abandon à la commune et à rendre plus difficile encore l'obtention des majorités requises,

Considérant qu'à défaut pour le propriétaire d'avoir retiré les sommes qui lui sont dues dans un délai de 2 ans à compter de la publication de l'état indiquant le montant de la part attribuée à chacun, ces sommes sont acquises pour la commune. (Article L429-12),

Le maire ayant exposé au conseil que, pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, la double condition à atteindre, à savoir les « 2/3 au moins des propriétaires représentant 2/3 au moins des surfaces » - article L. 429-13 du Code de l'environnement - ne peut être atteinte dans notre commune.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

- Décide de renoncer au bénéfice du produit de la chasse et par conséquent ne procède pas à la consultation des propriétaires. Le produit de la chasse sera réparti entre les propriétaires au prorata de leurs surfaces cadastrales.
- Précise que le délai des 10 jours ouvert aux propriétaires pour faire valoir la réservation du droit de chasse et de la réservation des enclaves par l'ONF compte à partir de la date de la publication de la délibération du conseil municipal.
- Autorise le maire à signer tout document en rapport avec la répartition du produit de la chasse entre les propriétaires.

Nombre de votants : 09

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

7. Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) pour la période 2024 – 2033

Le maire informe le conseil municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

1° Décide de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.

Désigne

Monsieur Yves RUDIO, maire, président de la 4C,

Messieurs Jérôme LEFEVRE, adjoint, et Nicolas LANNON, conseiller, en qualité de représentants de la commune,

2° décide que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

8. Contrat de territoire Ouest Alsace Saverne-Molsheim 2022/2025

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...);
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne-Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

Enjeu attractivité : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif.

Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-

centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

Enjeu environnement et écologie : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément au règlement desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et de m'autoriser à le signer.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Weinbourg de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- approuve le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025, fourni par la Collectivité européenne d'Alsace, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - La définition d'enjeux et objectifs partagés et validés,
 - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat, la co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace et la possibilité d'un accompagnement financier de certains projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités,
- autorise Monsieur le maire à signer le Contrat précité,
- charge Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Nombre de votants : 09

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

9. Divers

09.01 Remerciements

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus de la part des aînés de la commune, suite à des cartes ou des paniers remis par la municipalité.

09.02. Demandes de subvention

Monsieur la maire informe le conseil municipal que deux enseignantes du Groupe scolaire d'Ingwiller ont présenté une demande de subvention pour un mini-séjour au Centre Ethic étapes de Neuwiller-lès-Saverne, du 22 au 23 mai 2023. Deux enfants sont concernés, KLOPFENSTEIN Lia et GUTH Théo.

Conformément à la délibération en vigueur, l'élève KLOPFENSTEIN Lia pourra bénéficier d'une aide de 70 €. L'élève GUTH Théo, quant à lui, ne pourra malheureusement pas en bénéficier, puisqu'il n'est pas inscrit dans la commune.

Une seconde demande de subvention lui a été présentée par l'élève de 3^{ème} BRIGNATZ Maxine qui a participé à un voyage scolaire à Paris, du 13 au 17 mars 2023. Cette élève ne pourra pas bénéficier de cette aide non plus, puisqu'elle en a déjà bénéficié en 2016.

09.03. Affaires scolaires

Monsieur le maire informe le conseil municipal que différentes réunions des affaires scolaires ont eu lieu au cours de ce mois :

- Par un entretien téléphonique, Madame BRACH Francine, élue d'Ingwiller en charge des affaires scolaires, a indiqué à Monsieur le maire qu'une convention est en cours de rédaction. Cette dernière une fois ébauchée, la Commune de Weinbourg sera mise à contribution pour en affiner les différents points.
- Madame BRACH et Madame PFEIFFER, la directrice du RPC d'Ingwiller, viendront à Weinbourg le mercredi 19 avril pour prendre connaissance du parc mobilier de l'école de Weinbourg, qui pourra être transféré au RPC d'Ingwiller.
- Monsieur le maire a rencontré les maires des différentes communes concernées par le RPC d'Ingwiller, mercredi 29 mars, afin de discuter le point du transport. Ce point n'est pas encore tout à fait arrêté, mais l'option prise par les parties présentes fait apparaître que les enfants issus de Weinbourg auront des trajets courts, puisqu'ils se trouveront systématiquement en fin de parcours à l'aller et en début de parcours au retour. Leur pause méridienne sera également conséquente.

09.04. Forum n°1

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, vendredi 14 avril prochain, aura lieu le premier forum qui invitera les administrés à venir retrouver les élus à la salle polyvalente dès 20 heures. Ils pourront y trouver des conseils ou y amener des sujets de discussion. L'accueil se fera par commissions communales et donc par besoin et domaine de compétence.

09.05. Fresque

Monsieur la maire informe le conseil municipal qu'il a pu rencontrer le service culture de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP), afin de parler d'un projet de fresque. La CCHLPP accueille cette année une artiste graphique, Williann, en résidence. En contrepartie, cette artiste intervient sur le territoire. Dans ce cadre, la Commune de Weinbourg a deux projets en vue :

- L'artiste réalisera de récréation des blasons du territoire. Elle les affichera dans les communes intéressées, sur les panneaux électoraux, de manière à ce que les habitants puissent les voir.
- La commune s'est déclarée intéressée par une fresque qui trouvera sa place sur le mur Nord du garage communal qui se trouve sous la terrasse de la salle polyvalente. Si le projet est retenu, le crépi devra être repris par la commune, afin que Williann puisse y apposer une fresque inspirée par des figures locales. Elle propose de mener ce projet en incluant les jeunes du village qui avaient projeté de repeindre ce mur.

09.06. Salle des associations

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la salle des associations – l'ancienne bibliothèque – sera repeinte prochainement et qu'ensuite un mobilier – tables et chaises – sera acheté, afin de permettre aux associations d'y tenir des réunions en petits comités.

La commune pourra éventuellement faire appel aux dons pour équiper la salle de meubles fermés.

09.07. Location de salle

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'association La Weinbourgeoise – Frejzitt fer Winbùri a demandé à pouvoir occuper la cuisine de la salle polyvalente l'après-midi du vendredi 5 mai, en vue de préparer le repas de la fête des jardiniers.

Conformément au tarif en vigueur, vu qu'il s'agit d'une action à but lucratif, cette location est facturée à hauteur de 35,00 €. Dans un courriel du 02 avril, Madame la présidente demande « à pouvoir l'utiliser dans les meilleures conditions financières possibles, voire à titre gratuit exceptionnellement ».

(Messieurs Jérôme LEFEVRE et Yves RUDIO quittent la salle pendant le débat, pour cause de conflit d'intérêt)

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de maintenir le prix de 35,00 € pour la demi-journée à titre exceptionnel, même s'il ne s'agit pas d'une réunion et que l'utilisation de la cuisine nécessite des frais d'électricité et d'eau. La gratuité est refusée, afin de ne pas créer de précédent.

(Messieurs Jérôme LEFEVRE et Yves RUDIO reprennent leur siège)

09.08. Spectacle du 29 avril 2023

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le spectacle ambulatoire du 29 avril prochain, proposé par la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre avec l'aide de la Compagnie LUCAMOROS et la commune, a évolué :

- Il s'agira d'un spectacle ambulatoire sur trois scènes : devant le cimetière, dans la Rue des Vignes et au stade municipal.
- Le stationnement sera prévu au stade municipal et les spectateurs seront guidés vers la scène de départ par le conseil municipal. La gestion du stationnement sera assurée par l'AS Weinbourg.
- La salle socio-éducative sera utilisée par la troupe comme loges du spectacle.
- Un moment convivial sera financé par la Communauté de communes et assuré par l'association La Weinbourgeoise – Frejzitt fer Winbùri.
- Une affiche a été créée, affichée et publiée, pour présenter l'événement.

09.09. Don à la commune

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la succession de Madame Marthe BRUMBTER a proposé de faire don à la commune d'une parcelle de 9,60 ares au lieu-dit Hasenkopf, cadastrée section F parcelle 28.

La commune a accepté ce don et prendra en charge les frais de notaire.

09.10. Logement social

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, pour cause de vétusté, des meubles sont à remplacer dans la cuisine du logement social n°2 : le meuble sous l'évier et la hotte. Cette somme a été budgétisée.

09.11. Événements sportifs

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir autorisé trois événements sportifs passant sur le ban communal ou dans la forêt communale :

- La 35^{ème} marche populaire de Wimmenau, dimanche 05 mars,
- Les courses d'endurance de l'association El Shadow Arabians de Wimmenau, les 15 et 16 juillet et les 19 et 20 août et
- Les foulées du Schlembe de l'OMSCAL Ingwiller, dimanche 10 septembre.

Par ailleurs, il rappelle qu, à partir du 17 avril 202, tous les événements sportifs devront être déclarés et instruits sur la plateforme <https://manifestationsportive.fr>.

09.12. Vente à l'étalage

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a eu une demande de la boulangerie M'Ti (4 Rue de Lichtenberg à Reipertswiller) pour une vente hebdomadaire à l'étalage. Monsieur TIPPEL, le boulanger, veut tenir un stand tous les mardis entre 8 heures 45 et 11 heures 30 sur la place du village, dans un premier temps à l'essai et de manière pérenne si l'essai est concluant.

Monsieur le maire a donné son accord, au tarif en vigueur.

09.13. Alsace Fan Day

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, dans un courrier daté du 27 mars, Monsieur le président de la Collectivité européenne d'Alsace a proposé aux communes d'organiser un ou des événements pour l'« Alsace Fan Day », la « *journée mondiale de l'Alsace qui est désormais célébrée tous les 24 juin, jour de la Saint-Jean, en Alsace et partout ailleurs* ».

Ces manifestations pourront être de tout ordre : « *animations festives, rencontres autour d'un feu de la St Jean, valorisation de la langue régionale, musiques et danses, artisanat, moments gastronomiques, toutes les initiatives sont les bienvenues, et en particulier les animations sportives puisque ce week-end du 24 juin est aussi décrété Journées Olympiques* ». Bref, une journée en rouge et blanc.

Par conséquent, Monsieur le maire charge les conseillers pour dénicher une ou plusieurs idées de manifestations pour cette journée.

L'ASW tiendra un tournoi de pétanque le 24 juin, qui entrera dans cette manifestation. La fête de la musique programmée le 20 juin pourrait également entrer dans cette démarche. Le Conseil intercommunal des enfants (CIE) a programmé une chasse au trésor ce même jour.

09.14. Décisions du maire par délégation

DEC 2023 URBA 3	41 Rue Meyer Section 02 parcelles 70 et 50	Propriétaires : DELANOUE Philippe, RAMBERT Elisabeth, RIVATON Denise, STUCKI Rémy, BRUNY Anny, SPRECHER Louise, ROLLET Michèle, SPRECHER Magalie, SPRECHER Abel, RIVATON Joseph, RIVATON Evelyne, RIVATON Georges, RIVATON Jean, BRUNY Christian, BRUNEAU Dominique, BRUNEAU Olivier, BRUNEAU Claude, BRUNEAU Catherine, BRUNEAU René, BRUNEAU Roland, DELANOUE Didier, DELANOUE Thierry, DELANOUE Éric, DELANOUE Henriette, DELANOUE Muriel, DELANOUE Isabelle, DELANOUE Hervé, BOEHM Carole, BOEHM Yvette	27/03/2023	Non préemption
DEC 2023 CIM 4	Régularisation concession cimetière N° 291	Famille KUEHN Léon	11/03/2022 (régularisé en 03/2023)	Durée 30 ans
DEC 2023 CIM 5	Régularisation concession cimetière N° 299	SCHMITT Joseph et Charlotte née REUTENAUER	21/10/2015 (régularisé en 03/2023)	Durée 30 ans

09.15. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752123R0001	23/02/2023	Favorable	ROESSEL Audrey	67 Rue Principale	Ravalement de façade
DP 06752123R0002	01/03/2023	Favorable	HAUPTMANN Stéphanie	23 Rue Hohl	Création de terrasse, mur de soutènement, remplacement des menuiseries extérieures
DP 06752123R0003	23/03/2023	Favorable	ZIMMERMANN Jean-Jacques	8 Rue de la Mésange	Pose d'une piscine hors sol
DP 06752123R0004	04/04/2023	Favorable	BURG Alain	78 Rue de l'Ouest	Ravalement de la façade

09.16. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : RAS

Commission 2 : Les chantiers sont budgétisés et seront lancés au fur et à mesure

Commission 3 : Oschterpütz le 15 avril – Plantations en septembre – Plantations de géraniums et autres plantes en mai

Commission 4 : Réalisation de l'affiche du spectacle du 29 avril

Commission 5 : Spectacle du 29 avril – Rédaction du contrat de location et inventaire à réaliser pour la salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22 heures et 26 minutes.

Weinbourg, le 05 avril 2023

Le maire,
Yves RUDIO

Le secrétaire de séance,
Olivia KLEIN-HUMANN

